



PAS À PAS

LETTRE D'INFORMATION ASSOCIATION D'AIDE AUX MIGRANTS - CHERBOURG EN COTENTIN

N° 9 - SEPTEMBRE/OCTOBRE 2022

ÉDITO

Préfecture forteresse ?

Notre engagement associatif nous mène à entretenir des relations suivies avec la préfecture pour évoquer différentes situations, toutes problématiques : reconnaissance de minorité, difficultés d'hébergement rencontrées par les migrants, déboutés de leur demande d'asile ou l'ayant obtenue ; accès à l'emploi rendu impossible par l'octroi de récépissés délivrés sans autorisation de travail malgré les demandes d'employeurs.

À la complexité des situations, s'ajoute une communication pour le moins difficile avec la préfecture : absence de réponse aux messages envoyés ; si réponse, mails non signés, ce qui ne facilite pas les reprises de contact nécessaires. Les règles d'instruction des dossiers varient de manière aléatoire : pour des situations identiques, on ne demande pas les mêmes documents.

La dématérialisation des démarches est problématique : par une décision du 3 juin dernier, le Conseil d'État a demandé au gouvernement de proposer des solutions de substitution et de mieux accompagner les usagers qui maîtrisent mal les outils numériques. Cette décision, qui s'impose à l'Etat, ne semble pas avoir été entendue !

Au sein du collectif 50 pour les droits des étrangers, qui regroupe les associations du département, Itinérance demande à rencontrer le préfet pour faire entendre la considération à laquelle, nous, bénévoles, avons droit, et surtout évoquer le refus des autorisations de travail qui obère l'avenir de personnes ne demandant qu'à s'intégrer.

Bruno CHAMPION et Roger WUCHER

agenda

Pour rappel, les prochaines dates des réunions d'adhérents du lundi 17h45 à la maison des syndicats :

21/11/2022 - 16/01/2023 - 20/03/2023 - 15/05/2023

ACTU

Depuis quelques temps, vous avez sans doute remarqué les travaux sur le port de Cherbourg au niveau de la gare maritime. Rehausser les clôtures à 4 mètres, doubler les clôtures, installer entre les rangées ces barbelés munis de fines lames de rasoir au nom trompeur de concertinas, augmenter l'éclairage sur la zone portuaire, repenser les voies et des réseaux, construire des bâtiments modulaires, sécuriser les accès. Il s'agit de renforcer les contrôles frontaliers côté français, dans le cadre du dispositif ISPS (international Ship and Port Facility Security) dont l'objectif est de prévenir et détecter les menaces dont l'immigration clandestine. Coût prévu des travaux 3,2 millions d'euros financés par le Royaume Uni.

Il serait illusoire de penser que tous ces travaux empêcheront les candidats à la traversée de la Manche de tenter leur chance. Non, cela les amènera à coup sûr à prendre de plus en plus de risques.

Il suffit de se rappeler que s'ils prennent tant de risques c'est généralement pour rejoindre de la famille ou parce que venus d'anciennes colonies ils maîtrisent l'anglais et que une fois au Royaume Uni une communauté déjà installée pourra les aider.

Mais c'est aussi parce que l'Europe les a si mal accueillis qu'ils ne veulent pas et ne peuvent pas y rester.

Employer cette manne financière pour organiser un accueil digne, un accueil inconditionnel de tous ces êtres humains qui fuient les guerres, des états totalitaires, la famine ou plus récemment des désastres climatiques, aurait été un grand pas pour l'humanité.

Claudie RAULT-VERPREY

Travaux sur le port, renforcement de la frontière



ALHABÉTISATION - Brigitte BLIN - Josiane NOBLET

Les grandes vacances de l'école d'itinérance ont bien commencé avec le traditionnel pique-nique d'été sur la Plage verte. Sympathique moment de partage pour déguster plats salés ou sucrés (beaux et bons), pour participer à des jeux individuels ou collectifs dans la joie, pour échanger quelques mots et mieux nous connaître.

Puis chaque lundi à 14h, des séances de « Conversation française » se sont déroulées, pilotées par Frédérique HEMERY, le plus souvent en extérieur, dans des lieux importants de la ville que beaucoup d'exilés ne connaissent pas.

11 bénévoles se sont relayés pour accompagner 37 demandeurs d'asile de diverses nationalités. La rentrée 2022-2023 a eu lieu lundi 12 septembre sur 4 jours : lundi, mardi, mercredi, jeudi. Mais désormais avec des cours à 10 heures pour les Débutants et à 14 heures pour les niveaux Moyens et Avancés. Cet accueil s'appuie sur une équipe solide avec beaucoup de bénévoles fidèles, présents chaque semaine depuis des années, mais aussi sur des nouveaux qui par bonheur nous rejoignent et trouvent leur place. Les besoins pour l'apprentissage du Français sont énormes, d'autant plus que le nombre d'heures attribué par les dispositifs d'État s'est réduit au fil des années et que certains organismes chargés de l'insertion des demandeurs d'asile ne donnent plus de cours de Français.

En ces 3 semaines d'école, nous avons inscrit 100 étudiants de 25 nationalités différentes avec chaque jour de 40 à 60 étudiants. Les effectifs sont très variables. Les bénévoles qui prennent en charge les divers groupes sont amenés à être modestes, imaginatifs et vaillants ! Ils se retrouvent, même dans la difficulté, ragaillardis par la convivialité et le constat des progrès.

« Lorsque la nuit tombe et que nous dormons, des hommes et des femmes se lèvent furtivement (...).

Implorant le ciel de les mener à bon port où les attend ce rêve qui galope devant eux» Olivia ELIAS

ABÉCÉDAIRE Hébergement des demandeurs d'asile la suite...

CADA, CAES, HUDA, PRAHDA, DPAR comment s'y retrouver ?

Nous vous avons parlé dans le dernier numéro de Pas à Pas, du CADA, Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile en cours de procédure normale. Mais il existe de nombreux autres dispositifs d'hébergement.

CAES (Centre d'Accueil et d'Examen de Situation administrative) pour un hébergement et un examen administratif avant une orientation rapide vers un centre adapté à la situation.

HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile), public prioritaire : les personnes en procédures accélérées.

PRAHDA (Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile) pour les demandeurs d'asile en attente d'enregistrement, en cours de procédure ou dublinés assignés à résidence.

Et la dernière trouvaille... **DPAR** (Dispositif de « préparation au retour ») pour une surveillance en vue d'une expulsion des personnes assignées à résidence sous OQTF ou de transfert Dublin.

HÉBERGEMENT - Martine COTE-COLISSON

Se loger. Avoir un toit au-dessus de la tête. C'est un droit humain fondamental affirmé dans tous les textes à valeur constitutionnelle de la plupart des pays européens, dont la France.

Certes...mais à Itinérance, nous rencontrons des hommes ou des femmes seul-e-s, des familles qui sont à la rue ou dans des squatts parce qu'aucune solution n'a pu être trouvée à Cherbourg. Quels sont les dispositifs existants ?

Le 115, qui recense dans le département toutes les possibilités d'hébergement. Mais il n'y a pas toujours de place.

Les organismes sociaux, des associations, financent, dans la mesure de leurs moyens, quelques nuitées à l'Auberge de jeunesse ou dans des hôtels. En 2022, Itinérance en a pris en charge plus de 20. Mais il a fallu faire des choix, se résigner à venir en aide en priorité aux femmes seules et aux familles.

Les structures d'accueil comme les CHRS Louise Michel ou Le Cap remplissent également cette mission, mais sont au bord de l'implosion.

Les bonnes volontés individuelles de bénévoles d'Itinérance accueillent pour quelques jours ou pour longtemps des personnes exilées sans papier et sans beaucoup d'espoir.

Quatre appartements sont financés par des dons de particuliers s'engageant à assurer le loyer d'une famille précise.

Enfin, Itinérance accompagne du mieux qu'elle le peut les hommes seuls, en s'occupant d'un camp qui, de manière précaire et inconfortable donne un « toit » (fait de bâches et de lattes de bois), du feu et le moyen de cuisiner à de jeunes hommes en transit ou en demande d'asile.

Mais où est la dignité de tout cela ?

Comment nos dirigeants peuvent-ils tenir des discours vibrants sur le devoir de solidarité envers ceux qui fuient la guerre, la répression, la misère et la violence et ne pas leur offrir un véritable accueil ?

La crise ukrainienne a prouvé que c'était possible.

Reste à en avoir la volonté politique, et ne pas céder aux sirènes de lois migration qui résolvent le problème de l'hébergement par l'expulsion du territoire.